» ...ne sont décidés à accélérer avec la dec... de la loi des finances, qui vient en discussion dans quelques jours, les amendements » dont nous allons vous donner lecture et » qui sont signés par 20 députés.

M. Lafont déclare que ce sera pour la région du Nord une véritable satisfaction que de voir la lutte s'engager et la question abordée à l'Ordre du jour.

Il remercie les députés d'être venus et requête seulement que les représentants du peuple ne puissent se joindre à la manifestation pour se rendre à la préfecture. Toutefois, il comprend cette réserve. Il annonce que d'ici deux jours une délégation de la Ligue se rendra à Paris pour conférer de nouveau avec les députés.

Mais il avait d'avoir à constater le renvoi perpétuel de la discussion des articles restrictifs à la réforme de l'impôt des boissons, dont la discussion lui semble encore lointaine.

Cette disjonction obstinée, farait, dit-il, un effet déplorable dans les régions du Nord.

M. Duquenne réclame énergiquement le concours absolu du gouvernement. Nous voulons savoir, dit-il, si oui ou non, il est disposé à reconnaître la justice des nos revendications.

M. Dron fait ensuite la déclaration suivante : M. Lafont, dit-il, a parlé tout à l'heure, partisan d'une bataille engagée immédiatement et sur toute la ligne. Nous tenons à savoir de vous, messieurs, vous, dont nous tenons à être les véritables mandataires, si tel est bien votre sentiment.

Faut-il, laissant de côté toute question de tactique parlementaire, aborder de front la question devant les Chambres à propos de la loi de finances, en dépit des difficultés inévitables et des hostilités possibles? Ou bien, préférons-nous, que d'accord avec le gouvernement et la Commission du budget nous acception la disjonction, pour entamer le débat, lors de la discussion de l'impôt sur les boissons ?

Les instructions que nous vous demandons, messieurs, et nous les suivrons point par point, seront notre gouvernail, en cas d'échec provenant d'une manœuvre anticipée. A vous de voir s'il convient de nous attacher à la prem ère ou à la seconde manière. »

A l'unanimité, les délégués se déclarent partisans d'une action immédiate.

La situation étant ainsi nettement caractérisée, M. Le Gavrian donne lecture de l'amendement ainsi conçu :

LOI DE FINANCES

ART. 13.

Tout producteur d'alcool, eaux-de-vie, esprits, quelle que soit la matière première par lui utilisée, devra, avant toute opération, faire une déclaration au bureau de la Régie.

Cette déclaration indiquera la nature et la quantité des matières à distiller, le lieu de l'opération, la durée approximative et le rendement présumé.

Il sera délivré un récépissé de cette déclaration.

ART. 13 *bis*.

Lors de la première déclaration de fabrication, les producteurs seront connaître les quantités d'alcool en leur possession.

Ces stocks seront, dès lors que les nouvelles quantités produites, seront pris en charge et passibles des droits.

ART. 14

Les appareils appartenant à tous autres producteurs d'alcool, eaux-de-vie, esprits, seront, pendant la période de chômage, mis hors d'usage au moyen de procédés déterminés par des arrêtés ministériels, par exemple, le plombage à la Régie d'une pièce importante des appareils.

Le texte de cet amendement est accueillie par les délégués avec un vif sentiment de satisfaction. Après que quez observations de M. Valand-Roger, M. Des Rotors résume en quelques mots la situation.

« La justice de votre cause, dit-il, est » indéniable ; mais la lutte sera vive ; et » pour triompher, le dévouement et le sang-» froid de tous sont indispensables ».

L'entrevue est alors terminée.

L'on se sépare sur une excellente impression, chacun emportant la conviction que les députés du Nord ne négligeront rien pour faire aboutir les réformes si légitimement revendiquées.

L'APRÈS-MIDI

Le cortège

A 2 heures, la Grand'Place est noire de monde. De tous côtés arrivent au rendez-vous les diverses délégations, accompagnées de porteurs de drapeaux et de pancartes. Nous en avons noté quelques-unes dont voici les textes :

L'émigration dans les villes augmente tous les jours.

Les emplois deviendront introuvables.

La France est le plus bas pays du monde.

La Betterave aujourd'hui est la dernière ressource de la culture.

Comment la culture palera-t-elle ses impôts?

Le Nord a lui seul paie le 14e de l'impôt français.

Insuccès! 150 distilleries éteindront leurs fours; etc., etc.

Et parmi ces pancartes, d'ingénieux industriels en font promener d'autres qui sont tout simplement des réclames pour leur petit commerce.

A 3 h. 1/2, la musique de Courrière entonne la *Marseillaise* et le cortège s'ébranle.

En tête, un drapeau sur lequel on lit le mot « Égalité. » Cet écusson est volé d'un crêpe qui recouvre un ruban tricolore ; puis quatre immenses banderolles sur lesquelles on lit :

Le Nord produit 900,000 hect. d'alcool et paie 180 millions au Trésor.

Le Pas-de-Calais produit 350,000 hectolitres et paie 64 millions au Trésor.

Les bouilleurs de cru produisent 800,000 hectolitres et paient au Trésor, 0. — La fraude des bouilleurs de cru est de 125 millions.

Puis, la musique de Courrières et le drapeau tricolore, entouré des délégués, dont nous avons précédemment cité les noms.

Puis, vient ensuite un groupe remarquons quelques jouvenceaux, au chef orné du béret à fleur de lis, et un certain nombre d'ecclésiastiques.

La marche suivi l'itinéraire ordinaire : rue Nationale et le boulevard de la Liberté.

La musique fait entendre à plusieurs reprises la *Marseillaise* et quelques sonneries ne sont entendre; tout se passe d'ailleurs dans le plus grand ordre.

La circulation des tramways est interrompue. A 4 h. 1/2 le cortège arrive sur la place de la République.

Les délégués entrent à la Préfecture tandis que la foule massée sur les trottoirs, pousse quelques cris de Vive l'Égalité !

A la Préfecture

Dans la rue Jacquemars Giélée, par où doivent rentrer les délégués, nous rencontrons MM. Valentin, commissaire central; Dreyfus commissaire du 3e arrondissement ; Florin, inspecteur de la sûreté. D'agents, pas l'ombre. M. Vel-Durand a déploré leur présence inutile.

A 3 heures 20 minutes, M. Géry Legrand, député maire de Lille, arrive décompagné de M. Constantin, secrétaire général, qui a se rendant successivement dans l'antichambre de M. le Préfet, le bureau de la Société des agriculteurs et de nombreux conseillers généraux et d'arrondissement. On entend la musique qui joue des pas redoublés et bientôt les délégués entrent dans la Préfecture au nombre d'un trentaine, brassard tricolore au bras, il est deux heures et demie.

Ils sont introduits aussitôt dans le cabinet du Préfet. Sont présents : MM. Mangeras, Sirot, Caullet, Davaine, Poté, Mention, Bequin, Fi, Bondeul, Sculfort, Tribourdeau, Macquart, Ovigneur, Grandel, Dariez, Outiers, Lotte, Duquesne, Dansette, Scrive, Vendamme, conseillers généraux. MM. Dubreucq, Bécour, Drues, Bonte, conseillers d'arrondissement.

M. Duquesne, s'adressant à M. le Préfet lui présente les délégués et le prie d'écouter la requête dont M. Lenfant donne lecture aussitôt et dont voici la teneur :

LA PROTESTATION DES MANIFESTANTS

Voici le texte de la protestation remise entre les mains du Préfet du Nord par les délégués des manifestants :

Monsieur le Préfet,

Nous venons avec confiance auprès de vous, qui représentez la République, relire les requêtes des nos laborieuses populations du Nord et du Pas-de-Calais et exprimer leurs désirs et leurs justes revendications.

Nous savons, Monsieur le Préfet, et nous le disons bien haut, que vous êtes avec nous et que vous ne ménagerez pas vos démarches, si votre légitime influence pour atteindre le but que nous poursuivons.

Nous ne venons pas à la préfecture en révolutionnaires ;

Nous ne venons pas attaquer le gouvernement.

Nous venons réclamer son appui et en même temps lui apporter la force de notre imposante manifestation.

Nous venons en citoyens libres appeler votre attention sur une question d'équité fiscale qui intéresse la plus grande partie de votre ressort par laquelle nous voudrions voir se passionner tous les efforts de ceux qui recherchent la grandeur de la France, et le bien de la voir se rapetisser aux mesquineries de la politique des personnalités.

Depuis trop longtemps, Monsieur le Préfet, l'on a recélé l'misère de la plupart des Français.

Depuis tantôt quinze ans on signale aux pouvoirs publics la lourde part de l'échéance de plus en plus ressources des recettes du budget.

Tous les ministres des finances l'ont signalisée.

Nous venons de vous le dire, il y a quinze jours.

Mais personne n'a osé porter le fer et le feu dans ce chancre rongeur qui, aujourd'hui, affaibit anormalement le Trésor et plus de 135 millions de francs.

Demain, si l'on n'y veille, il nous aura dévorés; car demain il faudra trouver des nouvelles ressources pour rétablir l'équilibre rompu, et demain ce sera encore sur nous, populations du Nord qui payons la plus grande partie de l'impôt, que vous ne conberont les taxes et les contributions que nous ne pouvons plus supporter.

Dont, fécheur nous présente un déficit de 14 millions en France, sur les prévisions budgétaires.

C'est cela, Monsieur le Préfet, que nous venons vous dire.

Par une manœuvre habile des fraudeurs, depuis quinze ans, l'on disjoint du budget et l'on remet à la discussion de la loi des boissons la fameuse question du privilège bouilleurs de crû, et les pouvoirs publics satisfaits ou non d'un expédient qui décourne la discussion, ont la faiblesse de s'incliner, d'abandonner la question et de l'ajourner dans un labyrinthe incohérent et inconnu que l'on appelle la révision de l'impôt des boissons.

Et pendant ce temps le pays s'épuise, la fraude augmente, s'étend comme une tache d'huile, l'ascenit de justice s'en va ! Et on ne qui était un insignifiant dans la pensée du législateur est devenu un abus et un fléau, grâce aux engins perfectionnés de l'industrie moderne.

Les pouvoirs publics sont tenus en échec.

Les audaces n'ont plus de bornes.

Le fot monte, il va nous engloutir et consommer notre ruine.

Nous ne le voulons pas.

Avec ses nombreux bras, il va nous engloutir et consommer notre ruine.

Nous ne le voulons pas.

Nous venons, Monsieur le Préfet, ouvriers mineurs, industriels, consommateurs, qui accomplissons les travaux pénibles et dangereux, nous qui payons, nous ne vous marchandons pas les 135 fr. de droits à l'hectolitre pour les marchandises qui valent 35 fr., mais nous voulons que ces droits rentrent dans les caisses de la République. Nous voulons l'égalité de l'impôt et nous ne pouvons pas en arriver à la fin des abus, que dans les fermes et les châteaux on paie les jardiniers avec de l'argent qui ne coûte pas de droit, et que, par fraude de proche en proche, gagne les villes, de telle sorte que, dans les deux tiers du pays, les populations se soustraient à l'impôt.

Cela n'a que trop duré.

Les conséquences, Mons'eur le Préfet, vous les voyez :

C'est notre ruine.

C'est la crise intense qui nous étreint, qui nous fait pousser vers les pouvoirs publics ce cri de revendication, de droit et de justice, ce souffle puissant, ce *Vox populi vox Dei* auquel rien ne résiste et qui doit amener tout gouvernement digne de ce nom, à une énergique suppression de cet odieux abus le privilège des bouilleurs de crû.

Monsieur le Préfet, vous avez dit à notre modeste mais valeureuse ancienne, M. E. Laisné, le 3 mars que vous nous recevriez aujourd'hui, nous, les délégués des cultivateurs et des populations industrielles du Nord et du Pas-de-Calais.

Nous voilà.

Jusqu'à ce jour, tous nos efforts ont été vains.

La presse, les mandataires, les conseillers, les comices agricoles n'ont pa abouter à rien.

Aussi, c'est le peuple tout entier qui se lève et réclame justice.

Voyez de vos fenêtres cette foule immense accourue de tous les points de votre département et des départements voisins ; elle vient, par un énergique et puissant appel, indiquer le devoir à M. le président du Conseil des ministres.

C'est pour la justice, pour l'égalité qu'elle vient, Monsieur le préfet, réclamer votre puissante intervention, elle vient vous dire ses angoisses et vous demander quels sont les moyens que le ministre des finances compte opposer aux audaces des défraudeurs de l'impôt.

M. le préfet répond en ces termes :

RÉPONSE DE M. LE PRÉFET

Je ne puis qu'être flatté du témoignage que vous voulez bien rendre de mon dévouement aux intérêts de la région et de mes efforts à attirer sur eux l'attention du gouvernement et assurer à nos industries agricoles un traitement équitable.

Je connais le malaise de nos industries agricoles ; je suis quelle énergie ils dépensent dans la lutte qui leur fait la concurrence et l'esprit de sacrifice auquel ils sont obligés en face de la crise qui menace toutes les fortunes.

C'est à la vaillance et à l'énergie que j'ai des admirables qualités des populations de la région au milieu de laquelle je vis depuis près de 19 ans qu'ici et dans mes autres départements.

Aussi avec vous raison de compter sur mon sincère concours dans la défense de la cause que vous venez plaider.

Je ne suis pas seul à mériter vos remerciements.

Il ne se peut pas que l'on ne se souvienne que si l'industrie rurale est prospère et ne connaît pas quelques heureuses c'est en grande partie au président du Conseil actuellement en exercice qu'en le doit.

Je suis autorisé à vous dire que son dévouement aux intérêts de la région est toujours le même. Le sort des finances du pays ne le permet pas, mais s'accorde trop bien avec le soin de la défense des intérêts de la région pour que l'on puisse douter de son concours.

D'ici quelques jours s'ouvrira la discussion du budget spécial qu'il a chargé de défendre. C'est à cette occasion que seront vraisemblablement connues les résolutions auxquelles le Gouvernement a cru devoir se rallier à ce sujet.

Le mouvement d'opinion qui s'est produit ici et ailleurs n'a pas été sans frapper son attention et celle du Parlement. Il ne peut pas rester ignoré qu'ils en seront d'avant plus frappés que vous aurez su montrer à vos démonstrations un caractère calme et sonnera davantage le sérieux et la dignité !

M. Duquesne prononce alors quelques paroles ; il dit qu'il est l'interprète de la foule ; écoute, qui est massée sur la place de la République. Un souffle plus puissant que celui des revendications que vous venez d'entendre l'anime. Beaucoup aiment la République ; que dont le noble devise porte ces trois mots : Liberté, Égalité, Fraternité.

Cette foule veut la suppression du privilège des bouilleurs de crû. Le peuple est simplista et ne connaît rien aux rouages du gouvernement et à cette foule qui gronde, nous ne pouvons, aller dire : il faut attendre. Nos pères en 1793 et en 1848 ne mettaient pas tant de formes pour la revendication des lois sublime qu'ils nous ont léguées et qui sont leur éternel honneur.

La démocratie a besoin d'honnêtes ellejne comprend pas ce privilège des bouilleurs de crû et veut le supprimer ; nous demandons au gouvernement républicain l'égalité devant l'impôt.

M. Vel-Durand répond qu'il est impossible de supprimer ainsi tous les pouvoirs et de leur substituer la voix du peuple.

Cette idée si simple en matière de gouvernement ne peut être prise au sérieux et le Gouvernement ne saurait qu'approuver sa volonté aussi bien à des questions fausses.

M. Dubar prononce quelques mots sur la situation malheureuse de l'agriculture qui ne peut plus produire de céréales avec bénéfice, il n'y a plus que la betterave qui puisse lui permettre de vivre.

M. Vallin, maire, président du comice agricole, remercie ensuite M. le Préfet du Nord des efforts qu'il a faits et demande que la suppression du privilège des bouilleurs de crû soit votée aussitôt car les ensemencement vont bientôt avoir lieu et le cultivateur doit être fixé dans le plus bref délai ; il tenait à dire aussi que si le gouvernement et le parlement ne veulent pas abolir les privilèges des bon lieurs de crû, qu'il étende alors ce privilège et permette à tous les cultivateurs d'être bons lieurs de crû.

M. le Préfet que les explications du président du comice agricole ont frappé répond que les délégués peuvent compter sur lui et qu'il saurait tenir compte de la pétition signée du conseil les revendications des manifestants.

A ce moment, M. Laisné prend la parole et dit que la conclusion de cette entrevue doit avoir lieu à Paris où le Comité se rendra pour continuer la lutte et pour engager les députés de la région du Nord à l'aider.

M. Géry Legrand, Sénateur-Maire de Lille, répond que la Députation du Nord n'a pas attendu le mouvement qui vient d'être créé ce cas, et qu'elle est toute dévouée aux intérêts des Agriculteurs et que pas un des députés et des sénateurs du Nord ne manquera à son devoir.

Quelques cris de vive M. Géry Lagrand se font entendre.

La réception ayant pris fin, les délégués sortent de la Préfecture. Il était 3 heures 1/4.

Fin de la manifestation

A la sortie de la Préfecture, les délégués sont accueillis par des cris de joie et de triomphe. Il revient par le boulevard et la rue Nationale, sur la Grand'Place, où il se disperse.

Vers 4 heures, les portaires de pancartes se disloque, et sur les derniers manifestants tombe du haut des maisons une pluie de prospectus...

R. DARGIS.

LE GROUPE VITICOLE et les bouilleurs de crû

DÉMARCHE AUPRÈS DE M. RIBOT

Notre correspondant de Paris nous télégraphie la dépêche du 13 mars :

M. Ribot, président du conseil, ministre des finances, a reçu aujourd'hui le bureau du groupe viticole.

Ses membres ont fait connaître à M. Ribot la décision du groupe de s'opposer contre la suppression du privilège des crû. Ils ont discutée dans le budget, comme le proposent par voie d'amendements MM. de la Batut et Julien Goujon.

Le groupe viticole est partisan de la suppression du privilège des bouilleurs de cru, mais il estime que cette question doit être jointe à la réforme de l'impôt des boissons dont elle sera un des éléments essentiels, le bonl résultant de la suppression des bouilleurs devant contribuer au dégrèvement des boissons hygiéniques.

Le président du conseil a répondu que, tant comme chef de cabinet que comme représentant de la région du Nord, il était partisan décidé de la suppression des bouilleurs de crû.

Il aurait voulu que cette question fût résolue le plus vite possible, car elle agite les populations, et il aurait accepté pour sa part qu'elle fût jointe au budget.

Mais l'opposition du groupe viticole ne lui permet plus d'espérer qu'il y aura une majorité pour décider l'incorporation au budget de la question des bouilleurs.

En cet état, le président du conseil n'insistera pas et se résignera à ce que la question soit ajournée, pour son renvoi, au moment de la réforme de l'impôt des boissons.

Il a ajouté qu'il était d'avis de réserver pour cette réforme des boissons les 20 ou 25 millions de boni que la suppression des bouilleurs doit valoir au Trésor.

Mais il a déclaré que, quant à lui, il ne croyait pas pouvoir consentir à une augmentation des droits sur l'alcool, étant donnée la crise que subit l'industrie des distilleries agricoles par la concurrence des bouilleurs de crû, crise qui serait aggravée par l'élévation du droit sur l'alcool.

Enfin le président du conseil croit que la discussion de la réforme ne pourra pas venir immédiatement après celle du budget devant la Chambre.

M. Ribot, en effet, sera tenu d'aller au Sénat soutenir la discussion du budget.

Il croit que la réforme des boissons ne pourra être abordée par la Chambre qu'à la rentrée des vacances de Pâques.

Chronique du Sport

Ballade pour les vacances de Pâques

Un certain nombre de cyclistes roubaisiens partiront pour leurs vacances de Pâques pour faire à vélo la jolie balade suivante :

Départ de Roubaix, Lille, La Bassée, Béthune, St-Pol, Hesdin, Crécy, la forêt de Crécy et Saint-Valéry-sur-Somme.

Retour le lendemain par Abbeville, St-Riquier, Doullens, Frévent, Auxiliers, Lens, Lille et Roubaix.

Bande-sons à 4 heures précises du matin, le dimanche de Pâques, au parc Barbieux. Avis aux intéressés.

Chronique Régionale

L'AFFAIRE TREMBLIÉ

On nous mande de Bordeaux :

Nous avons annoncé, il y a deux jours, le dépôt au greffe du tribunal de première instance de notre ville, de quatorze malles contenant d'un bois de lit, pièces à conviction devant être vérifiées aux débuts de l'affaire Tremblié, qui sera jugée prochainement devant la cour d'assises de Lot.

Hier après-midi, M. Rayel, agissant en vertu de commission rogatoire de son collègue de Dunkerque, a fait mander à son cabinet Mme Farbos, Mme Delmas et M. Clédes, veuve, tante et beau-frère de la victime de Tremblié.

A quatre heures, suivi de ces trois personnes et de son greffier, M. Rayel est descendu dans les sous-sol du palais et a fait déclouer plusieurs caisses sans y découvrir la tête du Farbos qu'on disait être dans un bocal, mais qui rien n'indiquait sur l'état des pièces à conviction. Enfin, dans l'une des caisses, le magistrat a fini par découvrir deux moulages en plâtre de la tête du malheureux Farbos et les a présentés à Mme Farbos, qui, en proie à une émotion bien compréhensible, n'a cependant pas hésité à reconnaître en ces moulages, bien faits d'ailleurs, la reproduction de la tête du malheureux Farbos.

Mme Delmas et M. Clédes ont, à leur tour, reconnu les traits de leur parent.

Cette triste besogne accomplie, M. Ryel a fait remonter les témoins dans son cabinet où procès verbal de la reconnaissance a été dressé. Les pièces à conviction vont incessamment être envoyées à Dunkerque.

Résultats d'ensemble de la session des assises

Vingt et une affaires ont été soumises au jury. Il en a acquitté 5 et condamné 21.

Huit appelants seulement ont été jugés.

Parmi les condamnés, 7 ont encore à les travaux forcés à temps, 5 à réclusion et 10 l'emprisonnement.

En outre des peines capitales et perpétuelles, la Cour a prononcé un total de 55 ans de travaux forcés, 25 ans de réclusion et 33 ans de prison.

Elle a condamné 5 individus à l'interdiction de séjour, ensemble pendant 45 ans. Elle a fait trois fois à l'adultère de la femme et une fois celle de la déchéance paternelle. Enfin, elle a prononcé 300 fr. d'amende.

Conseil central d'Hygiène et de Salubrité du Nord

Séance du 4 Mars 1895

Présidence de M. le Préfet.

M. le Préfet remet à M. Gavry, la médaille d'argent qu'il a obtenue pour son rapport sur les épidémies dans le Nord.

MM. Grusos, au nom de M. Lavivière empêché, Italiez et Cuniesté, proposent au Conseil de donner un avis favorable à la demande de mise en activité et d'autorisation de fours à chaux, brasseries, fabriques de sucre et briqueteries réclamées. Adopté.

M. Pollet continue d'examiner les demandes de maisons en ait vité des tueries particulières, et démontre au Conseil que comptent les agglomération de Saint-Aubert, Saint-Hilaire, et Saint-Vaast, ensemble 11,177 habitants; de même que pour celles de Mouvaing, Romilly, Mannières, Noyelles, Ribécourt, ensemble 7,172 habitants, il y aurait lieu de créer dans les communes les plus importantes des agglomérations des abattoirs desservant ces communes. Il propose donc de prendre les autorisations sollicitées, mais seulement à titre provisoire et pour 3 ans. Adopté.

M. Grusos rapporte au conseil de ne donner un avis favorable à une demande d'ouverture d'école privée à Tourcoing, rue des Catalans, qu'à la condition formelle de ne recevoir toutes les classes le nombre des élèves de moitié, le cube d'air étant insuffisant pour le nombre d'enfant qu'on se dispose à recevoir.

Sur la demande de M. le préfet, M. Gorez donne au Conseil quelques renseignements sur l'Etat sanitaire de la ville de Lille.

A Lille et dans les environs le croup semble diminuer ; mais depuis le commencement de janvier et tout de février, l'influenza a fait un certain nombre de victimes principalement chez les enfants et les vieillards.

M. le Préfet dit avoir reçu de tout le département un grand nombre de demandes de tubes de sérum. Pour ne pas perdre de temps il les transmet directement à l'Institut Pasteur. M. Calmette les envoie aux destinataires.

Il est qui, depuis, l'Institut Pasteur de Lille pourra faire face pour le département du Nord, à toutes les éventualités en ce qui concerne le sérum antisaphtérique.

La séance est levée à 9 heures.

Le Secrétaire-Général,
DE THIBAUT.

Chronique Locale

ROUBAIX

Un arrêté du Maire de Roubaix

L'arrêté municipal interdisant au clergé de porter ostensiblement le St-Sacrement à la rue des Arbres a produit une vive rumeur dans les journaux cléricaux de la région.

Ces derniers demandent instamment au Préfet du Nord d'annuler l'arrêté.

Nous nous demandons pourquoi M. le Préfet annulera t un arrêté qui n'est pas une exception, car actuellement on l'applique dans plus de cinquante villes de France à commencer par Lille.

Le Journal de Roubaix annonce à ce sujet une pétition dont il menace la préfecture et le gouvernement.

Va pour la pétition.

Elle produira exactement le mirobolant effet d'un cautère sur une jambe de bois.

Avis très important

Le président de la Chambre de commerce de Roubaix a l'honneur de prévenir MM. les industriels de la circonscription que M. Ramasse, chargé par M. le Ministre du Commerce de l'Industrie et des Postes et Télégraphes de diverses chambres de commerce, pour donner des renseignements propres à développer l'importation des produits français en Chine, viendra à Roubaix jeudi prochain 14 mars dans la matinée.

M. Ramasse exposera une collection d'échantillons de tissus importés par des étrangers, durant les cinq dernières années.

Chronique colombophile

Tous nos concitoyens ont encore à la mémoire les centaines de pigeons voyageurs de la *Gascogne* dans son avant-dernier voyage. Quand des nouvelles rassurantes vinrent calmer nos justes inquiétudes, dans une grande partie de la France, on se demandait à éleva pour savoir s'il n'y aurait pas un moyen pratique d'avoir des nouvelles d'un transatlantique en détresse. Le pigeon voyageur fut cité comme capable de remplir l'office de messager.

Aussitôt deux camps se formèrent ; le premiers soutenant que les pigeons sont capables de fournir quand à présent, et à plus forte raison après un entraînement suivi, de très longs trajets au-dessus des mers. Le second, au contraire, prétendant qu'il serait d'utiliser les pigeons pour le service des renseignements maritimes, est absolument vain.

Pour arriver à éclaircir l'opinion et à se rendre compte des services maritimes que peuvent rendre les pigeons voyageurs, le *Petit Journal* organise dès aujourd'hui deux concours internationaux avec 500 fr. de prix en espèces, plus des médailles et des diplômes. Il fait appel à toutes les sociétés colombophiles, à tous les amateurs et comme notre région en compte beaucoup nous nous faisons un devoir de publier les grandes lignes des deux concours, nous réservant d'en faire connaître plus tard les détails.

PREMIER CONCOURS

Un lâcher monstre de pigeons voyageurs de toute provenances, sera fait à Paris, des hauteurs du Trocadéro, le 23 juin 1895.

Il sera distribué 4,000 francs de prix, sous forme de primes pécuniaires, à ceux qui auront engagé le plus de pigeons. Les commissions administratives de ces sociétés resteront libres de distribuer comme elles le jugeront bon, les primes aux meilleurs pigeons engagés, les sommes qui leur seront attribuées.

DEUXIÈME CONCOURS

1er prix, 1000 francs ; 2e prix, 500 francs ; 3e prix, 275 francs ; 4e prix, 125 francs ; 5e prix, 100 francs, pour une épreuve internationale marathon, dans les conditions suivantes :

Toutes les Sociétés qui désireront prendre part à cette épreuve enverront leurs pigeons en temps utile à St-Nazaire, le comité chargé de juger les engagements, qui s'attribuer les prix prendra la mer sur un paquebot spécial les convoyeurs l'accompagneront. Ce seront eux qui lâcheront comme de coutume les pigeons munis de dépêches à destination de la terre ferme.

Le premier lâcher s'opèrera à 100 kilomètres dans l'ouest de la côte extrême qui comprend l'embouchure de la Loire, sur la rive droite. Le second à 200 ; le 3e à 300 ; le 4e à 400 et le 5e et dernier à 500 kilomètres. Les pigeons seront classés d'après le nombre de kilomètres pour lesquels ils auront été inscrits.

Ce concours maritime commencera le dimanche 30 juin 1895, au matin, et se continuera les jours suivants, en pleine mer, à la première heure. Les prix seront attribués, après les propriétaires des premiers pigeons constatés comme c'est l'habitude, mais aux propriétaires des pigeons voyageurs qui seront revenus du point le plus éloigné de la côte, en ligne droite, et ayant pris au messager qui aura parcouru la plus grande distance sur mer.

6e grand concours international de coqs à Roubaix

5250 francs de prix

C'est dimanche prochain 17 mars 1895, qu'aura lieu chez M. Fleury Florin, 22, rue du Vieil-Abreuvoir à Roubaix le 6e grand concours international de coqs, ce concours auquel prendront part 38 sociétés françaises et belges, promet d'être intéressant, des coqs d'une grande valeur sont réservés depuis longtemps pour affronter ce concours. Voici les noms des sociétés engagées :

Sociétés : Beaurepaire, Roubaix ; Louis Lampe, Estaimbourg; la Sans-Pareil, Roubaix; l'Avenir de la Drève, Tourcoing; le Coq-Gaulois, Lille; le Filet-Bleu, Deerlyk; Lugliencosse, de Gorre (P. de C.); les Amis-Réunis, Comenge; les Amis-Réunis de l'Ouest, Roubaix; Les Six, Warcoing; le Bon-Vivant, Roubaix; Les Deux, Marcke; Dambier, Wallers; les Amis-Réunis, Renaghem; la Brisecou, Roubaix; la Jeune-Garde, Lannoy; les Amis Réunis, Pérenchies; l'Alie-Casée, Eyne; Marchéal de Coëghem, Roubaix; Félix Salembier, Bellephem; les Amis-Réunis, Halluin; Ch. Vallaghine, Dottignies; E. Grenier, St-Amand-les-Eaux.

L'Avenir, St-Flinois ; les Bees crochus, Fournes ; le Café Français, Aulnoie ; les Vrais Amateurs, Halluin ; les Bouchers, Estaimpuis ; les Deux, Lille ; Félix D'Hyèrgne, Courtrai ; E. Bénaux, Armentières ; la Patte Casée, Roulphem ; Louis Gouin, Tourcoing; Emile Carpentier, Avelghem ; les Ambulants, Halluin ; Union Franco-Belge. Soit pour ce concours 19 sociétés françaises et 17 belges.

Comme chacun peut en juger par la valeur des sociétés combattantes, la lutte sera ardente et intéressante pour se disputer les 5550 francs que les gagnants auront à se partager ; le 1er prix, 1,000 fr. ; le 2e, 700 fr. ; le 3e, 500 fr. ; le 4e, 400 fr. ; le 5e, 400 fr. plus 100 francs pour le 6e ; le 6e, 225 fr. chacun et neuf autres de 150 fr. chacun.

Le tirage au sort aura lieu publiquement dans une salle de la Ville, immédiatement à neuf heures du matin ; il sera affiché dans la salle ; le concours commencera à 10 heures précises aussitôt le premier tour terminé, il y aura un arrêt afin que chacun puisse se restaurer.

Des cartes pour les places numérotées, sans augmentation de prix, sont à la disposition des amateurs chez MM. Fleury Florin, 22 rue du Vieil-Abreuvoir à Roubaix ; Henri Noppe, estaminet du *Bon-Vivant*, rue des Champs à Roubaix ; Charles Béart, cafetier, 24 rue de la Gare. Tourcoing et chez Théophile Lilbach, cafetier rue de la gare à Mouscron.

Le Comité du concours engage les amateurs à se munir de leur carte à l'avance afin d'éviter l'encombrement à la dernière heure, les portes de la salle seront ouvertes au public à 9 h. 1/2.

On peut se procurer le règlement du jeu de coqs au local, chez M. Fleury Florin, à Roubaix.

N.-B. — Il se jouera au grand parc, le lundi 18 mars (lendemain du concours) une partie, qui gagne 3,0 pour 500 fr., course la grande société « Les Bouchers de Tournai » ; on y battra sept paires. Mise au parc à 4 heures.

***

Le dimanche 24 mars, rendage à l'Ours de Roubaix de la part de Saint-Amand-les-Eaux.

Trois tentatives de vol au boulevard de Paris

Mercredi matin des voleurs audacieux ont tenté à trois reprises différentes de pénétrer dans d'vers maisons au boulevard de Paris.

Chez un maçon en construction pour compte de M. Edouard Vinchon, les malfaiteurs ont dérobé une échelle qui leur a servi pour pénétrer chez M. Devillars, négociant boulevard de Paris, 131.

M. Devillars est absent pour quelques jours et la maison est sous la garde d'un nommé Gérard Lecomte.

Ce dernier entendant du bruit se leva et alluma une bougie. La lumière fut sans doute aperçue par les voleurs car il n'entendit plus rien.

Quand il se leva à 5 heures, il constata que la porte des appartements avait été fracturée mais aucun objet n'avait été volé.

La maison de M. Devillars, les voleurs se sont introduits toujours de la même façon, chez M. Glorieux au n° 94, mais n'ont pas au pénétrer dans la maison.

Ils ont alors essayé de descendre dans le jardin de M. Elry-Lacomte, au n° 137, mais les chiens étaient ddiés, et leurs aboiements auront sans doute effrayé les voleurs. Ces ils laissèrent tomber l'échelle qu'ils portaient et qui fut retrouvée plus tard par les domestiques de M. Lecomte.

Une enquête a été ouverte par M. Broigne, commissaire de police du 2e arrondissement.

Vol

Hier matin, M. Louis Gaïn, 42 ans, ouvrier fileur, demeurant hameau du Chapé, à Wattrelos, a trouvé sur un tarrain vague près de la rue de la Vigne, un paquet contenant 4 ka de ficelles et seize pièces de toile blanche taillées en cousin-ma ns, dont quelques-uns sont marqués au fil rouge des initiales F. C.

La trouvaille a été déposée au bureau de police où quelques instants après elle était réclamée par M. A Florin, marchand de beurre, rue de la Vigne, chez qui les objets avaient été dérobés. Une enquête est ouverte par M. Chapé, commissaire.

Un estaminet abandonné

L'avant-dernière nuit vers vine 1 heure 1/2, les agents Dariola et Averbecke, passant rue du Nouveau-Monde constatèrent que l'estaminet situé au numéro 37 de cette rue et tenu par la nommée Elise Vercruysse, 21 ans, était resté ouvert mais sans clients.

Etant entrés et ayant visité toute la maison ils purent s'assurer alors que le cabaret était abandonné avec tout son mobilier, liqueurs, etc.

Les voisins interrogés, croient que Elise Vercruysse serait partie depuis mardi matin avec un sieur Gustave Vancoutière, 41 ans, ancien cabaretier ayant demeuré rue de France 109 ; toutefois on ignore où ils se sont sauvés.

M. Salembier, brasseur et propriétaire de l'établissement a été avisé aussitôt de l'abandon de son estaminet et y a envoyé un employé pour en opérer la fermeture.

Arrestation

Mardi soir s'est présenté au bureau de la sûreté un nommé Hector Pochauvin, âgé de 20 ans, faisant partie de la classe 1895 mais n'ayant jamais subi le sort ni accompli son service militaire.

L'agent Labbe qui était de service l'a aussitôt écroué au dépôt.

Bouchée de pain

Dans la journée de mercredi, l'œuvre de la Bouchée de pain a distribué 350 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 1250 soupes et portions de pain aux enfants des écoles.

Dans la salle du Refuge de nuit, 29 lits ur 29 ont été occupés.

Sûr du succès

Qu'ici le diab'e m'extermine
Si dans trois jours je viens turer
Qu'on frotte sa savon du Congo
N'a pas la blancheur de l'hermine !

Colonel X., au savonnier Victor Vaissier.

Photographie artistique Victor HERMANT

108, GRANDE RUE, ROUBAIX

12 portraits-cartes et 1 agrandi pour 5 francs
A partir de 6 fr. 50 la douzaine, avec prime
Portraits de luxe « charbon » 40 et 12 francs la douzaine avec prime.

TOURCOING

Arrestation d'un pick-pocket pris en flagrant délit

Depuis quelque temps, M. Roswag, commissaire spécial à la gare de Lille, recevait de nombreuses plaintes formulées par des voyageurs venant de Mouscron, qui, à leur arrivée à Lille, s'aperceviaient que de hardis filous leur avaient enlevé leur porte-monnaie.

Ces vols s'accomplissaient presque journellement et particulièrement le mercredi.

Mais, jusqu'à présent, on n'était pas encore parvenu à mettre l'active surveillance exercée à mettre la main sur leurs auteurs.

Or, hier matin à 11 h. 35, au moment où les voyageurs descendaient de Mouscron descendaient du train pour passer dans la salle des visites, une dame de Roubaix, s'aperçut qu'un jeune homme élégamment vêtu qui la précédait, venait de lui subtiliser le moindre du jupon d'une marchande de beurre venant de Courtrai et qui se rendait à Lille.

Immédiatement, elle cria à cette marchande « Madame, on vous a volé ». Cette dernière dont ignore le nom se retourna vivement et cet individu, en voulant s'esquiver, ne le put, il était bousculé par de la masse chette de sa chemise était resté accroché au bord de la poche.

D'autres personnes appréhendèrent alors notre homme qui fut conduit devant M. Dudot, commissaire spécial à la gare de Tourcoing, qui procéda aussitôt à son interrogatoire.

Il a déclaré se nommer Charles Delforge, 20 ans, né et domicilié à Rouen (Seine-Inférieure), se disant marchand de bimbeloterie, mais n'ayant aucun bagage.

Questionné sur le lieu d'où il venait, il a dit qu'il avait pris le matin le train à Bruxelles à destination de Lille, mais foulité, on trouve dans l'une des poches de son gilet un cachet d'allier et retour de Mouscron à Lille.

Il a ajouté qu'un de ses amis, du nom de Jules Halst, qui devait à ses parents, marchands de tissus à Rouen, rue St-Hilaire, 50, une somme de 150